



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 31 mai 2023

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE 11 EMPLACEMENTS POUR L'EXPLOITATION DE PONTONS DE PÊCHE AU CARRELET

Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, annonce l'ouverture de la procédure d'attribution de 11 emplacements, existant ou à reconstruire, pour l'exploitation de pontons de pêche au carrelet. Ils sont répartis sur 7 communes : Esnandes, Port des Barques, Saint-Laurent-de-la-Prée, Yves, Soubise, Fouras-Les-Bains et Saint-Pierre d'Oléron.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature sont affichées dans les mairies concernées jusqu'au lundi 26 juin 2023 inclus ; ils sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-aux-carrelets/Peche-au-carrelet-Avis-de-vacance-d-emplacement-de-ponton-de-peche-au-carrelet2>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)